



Epargne salariale

Placements : des outils de comparaison

Le cabinet EPS Partenaires a rendu publics, fin mars, les premiers résultats de son nouvel Observatoire de l'épargne d'entreprise.

Pour aider les entreprises dans le choix de leurs supports et accroître la performance de leur épargne salariale, le cabinet de conseil EPS Partenaires vient de mettre au point un Observatoire de la performance, nette de frais, d'une sélection de fonds proposés par 13 sociétés de gestion françaises et étrangères, dans les cinq principaux univers d'investissement de l'épargne salariale: monétaire, obligataire européen, diversifié, actions européennes et actions internationales. Moyennant « un cahier des charges établi avec ces sociétés et assorti de trois conditions », précise **Hubert Clerbois**, fondateur d'EPS Partenaires. **1/L'**outil n'admet qu'un seul fonds par gérant dans chaque classe d'actifs pour faciliter la comparaison. **2/Il** s'inscrit dans une perspective de performance à long terme, les fonds étudiés devant être antérieurs à la crise de 2008. **3/La** palette étudiée intègre aussi des fonds commercialisés sous d'autres formes juridiques (FCP, Sicav), mais « transformables en FCPE, moyennant des frais supplémentaires déduits de la performance prise en compte », explique **Hubert Clerbois**.

Au terme de cette analyse, accessible via le site www.epspartenaires.com et qui sera dorénavant publiée deux fois par an, il apparaît que, sur un même univers d'investissement, les écarts de performance atteignent

plusieurs dizaines de points de pourcentage au bout de six ans. Idem en termes de risques, où les écarts de volatilité varient du simple au double. Pour l'Observatoire, les principaux objectifs visés seraient de « devenir un véritable outil de place grâce à l'adhésion de nouvelles sociétés de gestion mais aussi d'enrichir la sélection par de nouveaux univers d'investissement, tels que les fonds à horizon ou encore les fonds flexibles », indique **Hubert Clerbois**.

UNE ETUDE SUR 500 FCPE

La plate-forme indépendante d'épargne salariale Debory a publié, le 9 avril, les résultats de son étude « Argus des FCPE » portant sur 500 fonds. Selon le document, les frais des sociétés de gestion s'établissent en moyenne à 1,39%, et varient de 0,33% pour les FCPE monétaires à 1,73% pour les FCPE actions.